



## DÉLIBÉRATION N°2023-149 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE DANS LE CADRE DU SPECTACLE MALDONE

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
M. André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

**Secrétaire de séance :**

Mme Nadège BLANCHARD

**Rapporteur :**

Mme Sylvie FUSELLIER, 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée au Cœur de ville, à la Culture et à l'animation

Par délibération n°2023-106, en date du 20 septembre 2023, le Conseil municipal a autorisé la conclusion d'une convention avec Musique et danse en Loire-Atlantique, dans le cadre du dispositif « Traverses ». Grâce à ce partenariat, le Carré d'argent accueillera le spectacle Näcken \_ Spat'Sonore & Söta Sälta, le mercredi 28 février 2024. Musique et Danse en Loire-Atlantique coréaliserà la représentation en participant financièrement à hauteur de 50% du déficit TTC réalisé.

Par ailleurs, par délibération n°2023-107, en date du 20 septembre 2023, le Conseil municipal a autorisé la conclusion d'une convention avec le Grand T, dans le cadre de l'opération « Voisinages ». Ce dispositif permet à la Commune de bénéficier d'une subvention d'un montant de 3 369€ (40% du déficit) pour l'accueil au Carré d'argent du spectacle Maldone.

Dans le cadre de la programmation de la représentation Maldone, il est aujourd'hui proposé de conclure une nouvelle convention avec Musique et Danse en Loire-Atlantique, afin de définir les conditions de coproduction de ce spectacle.

Musique et danse s'engage notamment à veiller à la bonne organisation administrative, financière et logistique du spectacle. De son côté, la Commune met à disposition l'ensemble des équipements du lieu du spectacle et son personnel technique le temps nécessaire à l'accueil des représentations Tout Public.

Les engagements financiers de chaque partie sont également définis :

- **Projet A – Leïla Ka\_Maldonne :**

Le déficit de la représentation Tout Public est partagé à hauteur de 30% pour Musique et Danse en Loire-Atlantique et 30% pour le Carré d'argent. La ville de Pont-Château percevra directement la participation de la région Pays-de-la-Loire dans le cadre de Voisinages à hauteur de 40 %, soit 3 948,99 €. Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES payées par MDLA		RECETTES encaissées par Carré d'argent	
Coût de cession TTC	5 593	Billetterie	2500
Droits d'auteur	1 186		
Coûts techniques	3 600		
Frais de déplacement	543,47		
Frais de repas	640		
Frais d'hébergement	810		
Sous-total	12 372,47		2500
<b>déficit à partager</b>	<b>9 872,47 €</b>		
MONTAGE FINANCIER	MDLA	CARRE D'ARGENT	REGION (aide versée au Carré d'argent)
Accord de partage	30%	30%	40%
<b>Montant dû par chaque partenaire</b>	2 961,74	2 961,74	3944,99
<b>Montant à facturer incluant la participation de la Région et les recettes billetterie</b>		<b>9 406,73 €</b>	

Le Carré d'argent met également à disposition de Musique et Danse son équipement pour l'accueil de spectacle Jeune Public collège.

- **Projet Projet B – Spat 'sonore & Söta Sälta\_Näcken**

Ce projet fait l'objet d'une convention spécifique entre Musique et Danse en Loire-Atlantique et Le Carré d'argent de la ville de Pont-Château – (cf. délibération n°2023-107).

VU l'avis favorable de la commission Culture, animation en date du 23 novembre 2023 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, conclue avec Musique et danse en Loire-Atlantique portant sur la saison 2023-2024 du Carré d'argent, ainsi que toutes évolutions de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Nadège BLANCHARD

  


Le Maire,  
Danielle CORNET

  


*Annexe : Projet de convention 2023-2024 avec Musique et Danse en Loire-Atlantique dans le cadre du spectacle Maldone*

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....13/12/2023.....
- De la publication ou notification le : .....13/12/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*